Image not found or type unknown

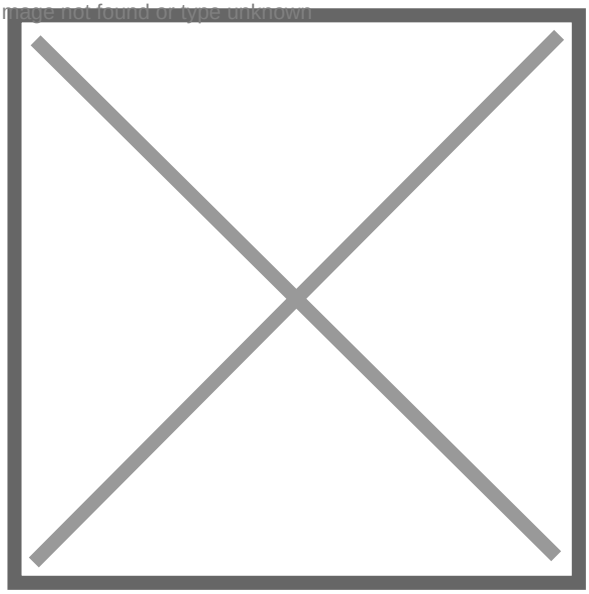

Démission en période d'essai fonction territoriale

Par **Emixam**, le **26/09/2011** à **15:06**

Bonjour,

Depuis le 5 Septembre 2011, je suis en contrat au sein d'une Communauté de Communes sous la forme ent tant que contractuel (non titulaire). Dans mon contrat de travail, il est stipulé que ma période d'essai est de 3 mois.

Je souhaite mettre fin à ma période d'essai car je viens d'avoir d'autres propositions plus intéressantes.

Après de nombreuses recherches sur les modalités et conditions de demission dans ce cadre, je souhaite avoir un avis sur la question :

Quel est le délais de préavis et les modalités de démission ?

8 jours pour moins 6 mois de service comme le stipule http://vosdroits.service-public.fr/F513.xhtml

48 heures comme le stipule le droit du travail ?

Merci d'avance pour votre aide

Par **pat76**, le **27/09/2011** à **16:45**

Bonjour

Vous devez vous référer à l'article du Code du Travail qui est le plus favorable au salarié en ce qui concerne la rupture du contrat pendant la période d'essai.

Par **mimi493**, le **27/09/2011** à **16:48**

Droit du travail pour un emploi public ? Il faudrait connaitre le statut de la personne

Par **Emixam**, le **28/09/2011** à **10:43**

Bonjour et merci pour vos réponses. Je ne dépendrai pas du droit du travail mais du droit des collectivités locales d'après mes informations.

Il semblerait que mon prévis soit de 8 jours. Mais je cherche confirmation.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés